



VISION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Par son contrat d'association avec l'Etat, l'école catholique s'inscrit dans une double fidélité, fidélité au service public d'éducation et fidélité à la mission éducatrice de l'Eglise. C'est pourquoi, elle accueille tous ceux qui le demandent en développant une proposition éducative définie par la Loi comme son « *caractère propre* »¹, dans le respect absolu de la liberté de conscience et de religion.

“ **Va, et toi aussi fais de même.** ”

LE CARACTÈRE PROPRE, RAISON D'ÊTRE

Le caractère propre est la raison d'être de nos établissements : en liant explicitement les propositions éducatives à l'Évangile, les établissements catholiques d'enseignement mettent en œuvre une liberté pédagogique qui place la personne au cœur de tout projet, s'inscrit dans la réalité du monde créé et s'ouvre à l'espérance.

« [...], l'École Catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme et qu'elle n'a pas sa fin en elle-même. Proposant [...] aux jeunes chrétiens qu'elle accueille les moyens de grandir dans la Foi, c'est aussi un chemin de croissance en humanité qu'elle veut ouvrir à tous ses élèves, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour »².

LA PÉDAGOGIE DU CHRIST COMME FONDEMENT

Cette proposition spécifique est fondée sur l'Évangile qui nous révèle la pédagogie du Christ, frère en humanité et modèle d'éducateur : comme le Christ nous y invite, notre pédagogie déploie une attention particulière à chacun « *Que veux-tu que je fasse pour toi ?* »³ ; un appel toujours personnel « *Viens et suis-moi* »⁴, une confiance et une invitation « *Va, et toi aussi fais de même* »⁵.

LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE COMME PRINCIPE DE L'ÉDUCATION

Affirmer la dignité de la personne créée et voulue par Dieu, c'est dire que chacun puisse comprendre qu'il est aimé et regardé avec espérance, quelles que soient ses conditions matérielles et sociales. Le respect de cette dignité, qui implique la reconnaissance d'une commune humanité, est au cœur de nos pratiques éducatives.

Cette pédagogie s'appuie donc sur la dignité humaine qui considère la personne sur un chemin de croissance et dans un projet d'humanité, qui est celui du projet de Dieu pour chacun.

¹ Art. 1 de la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 dite « loi Debré »

² Evêques de France - Mai 1989

³ Mc 10,51

⁴ Mt 19,21

⁵ Lc 10,37



LA FORMATION INTÉGRALE DE LA PERSONNE AU SEIN DE LA MAISON COMMUNE

Si la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique⁶, pédagogie et éducation sont intimement liées. C'est pourquoi le projet éducatif de l'enseignement catholique est un projet d'éducation et de formation intégrale, qui tient compte de toutes les dimensions de la personne.

Ce qui est recherché, c'est former une personne solide, accomplie, non pas performante, quelqu'un de bien qui privilégie la rencontre et la relation avec l'autre pour construire un monde plus humain et plus fraternel.

« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »⁷.

Dans sa dimension personnelle, la formation intégrale de la personne considère l'homme dans son unité et sa totalité *« corps et âme, cœur et conscience, pensée et volonté »⁸*, et présente une éducation à la relation, à Dieu, aux autres et à la création, en vue de déployer une vie *« pleine et libre, une vie digne de l'homme »⁹*.

Dans sa dimension sociale, la formation intégrale invite chacun par le dialogue et la relation à s'inscrire dans la société et l'accomplissement du bien commun. Elle vise à éveiller à la conscience de soi et de l'autre, à la liberté et à la responsabilité.

Une éducation intégrale cherche dans toute action pédagogique à faire croître en veillant au beau, au bon et au vrai. Elle inscrit cette action dans la durée, convaincue que les effets de l'éducation se manifestent tout au long de la vie et qu'il faut du temps pour se recevoir dans toute son humanité, avec audace et espérance.

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet, fondé sur l'Évangile, rappelle quels hommes et quelles femmes l'établissement envisage de former, des personnes faites plus pour donner que recevoir¹⁰. Il donne les orientations et les repères nécessaires aussi bien dans le champ de la transmission des savoirs que dans ceux de l'éducation de la personne et de la proposition de la foi. Il est ainsi le garant de la liberté de l'établissement dans l'articulation voulue de la dimension éducative et pédagogique.

« La liberté éducative qui est la nôtre est une chance et un levier, mais est aussi une exigence »¹¹

Le projet éducatif est porté par tous les membres de la communauté éducative. Suffisamment explicite, il donne sa place et son rôle à chacun – Chef d'établissement, enseignant, personnel, élève, prêtre, parent, OGEC, Apel et autres partenaires - et le rend libre d'y déployer ce qui fait sa singularité et sa richesse au service de la mission commune et de son établissement.

La communauté réunie autour d'un projet propre décline, dans les réalités qui sont les siennes, la visée éducative de l'enseignement catholique.

⁶ Jean Paul II, Discours au 1^{er} Congrès de l'École Catholique en Italie, Osservatore Romano, 24 novembre 1991

⁷ Mt 25,40

⁸ Gaudium et Spes 3.1

⁹ Gaudium et Spes 9.3

¹⁰ Ac 20,35

¹¹ Philippe DELORME, secrétaire général de l'EC